

**Point 17 : Contrat de ville 2024-2030**

**Intervention : Marie-Annick BENATRE (Nantes)**

Madame la présidente, chers collègues,

20 ans après la loi dite « Borloo » qui a instaurée notamment l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, 9 ans de traduction concrète du contrat de ville signée en 2014, il est fort utile d'évaluer les politiques publiques menées à ce titre et leur faire prendre un nouveau cap. En effet, les bouleversements qui ont eu lieu dans cette période, les événements multiples et diverses comme les violences urbaines, la pandémie, et la situation inflationniste que nous connaissons aujourd'hui exigent des moyens nouveaux et des actions multiformes pour améliorer la vie des 55000 habitats de ces quartiers.

Ainsi que peut-on constater ? Si l'arrivée de l'ANRU et la rénovation des quartiers populaires peuvent être perçues comme une chance pour les populations, il n'en reste pas moins que l'égalité républicaine dans ces quartiers est encore à construire. Effectivement, quand on rénove l'immeuble mais que l'on ferme l'agence de Caisse Primaire d'Assurance Maladie, que l'on abandonne la police de proximité, que l'on supprime les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté dans les écoles, que les bureaux de poste ferment les uns après les autres : le compte n'y est pas. Car, si on redonne de la dignité dans l'habitat, on n'améliore pas le rapport à la ville et à ses services publics.

Il faut, bien sûr, se féliciter des moyens que la métropole met en œuvre pour résoudre des situations difficiles, car avec un taux de pauvreté moyen à 44% dans les 15 quartiers de « politique de la ville », la tâche est immense. Pourtant, il serait trop facile de se cacher derrière les politiques de rénovation urbaine pour dissimuler une précarisation plus globale et des politiques de ségrégation sociale qui s'aggravent sous couvert de mixité sociale. En effet, pour les élus communistes, sortir un foyer en situation de pauvreté pour le placer dans un quartier plus favorisé comme nous y invité l'ANRU ne change rien à sa situation, le besoin d'accompagnement reste. Et si les taux de pauvreté décroissent dans nos quartiers, les écarts, eux, se creusent à l'échelle de nos villes.

Autre point crucial, ce sont les inégalités face à l'emploi avec 17% de personnes sans emploi dans nos quartiers politiques de la ville contre 5,3%, en moyenne, sur Nantes métropole. La barrière de la formation ainsi que celle de la maîtrise du Français sont édifiants et doivent être une des priorités dans nos actions. En même temps, nous regrettons que le Comité Interministériel à la Ville n'a pas prévu les emplois aidés comme le demandent un certain nombre de maires.

J'évoquais la formation professionnelle pour aller vers l'emploi, mais nous pouvons aussi mettre en question la scolarité de nos enfants. Si la presse et le ministre de l'éducation nationale ont beaucoup relayé le « mauvais » classement de la France dans l'étude PISA 2022, cette étude nous dit beaucoup sur l'importance de l'origine sociale des élèves dans leurs résultats. Il est temps de défendre l'école de la République, de former plus d'enseignants. Malheureusement, la suppression de 2511 postes dans l'Éducation nationale imposée au budget 2024 par Bercy ne va pas améliorer la situation.

Autre constat clair, ce sont les inégalités sociales et territoriales de santé plus marquées encore dans nos quartiers politique de la ville. L'absence de médecins en est la cause pour une part, mais pas seulement. Les conditions de vie, la pauvreté, l'isolement, la suroccupation dans les logements par manque de logements sociaux sont autant d'éléments qui creusent là aussi ces inégalités.

Enfin, si l'on dispose de moins d'indicateurs sur le sujet, l'augmentation des prix de l'énergie a un impact très fort sur les charges des logements. Ces évolutions pèsent fortement sur les ménages aux revenus les plus modestes, qui voient dans leurs budgets les dépenses contraintes prendre de plus en plus de place. Dans un contexte d'inflation élevée, la hausse du coût de la vie impacte fortement les locataires du parc social. Alors je me félicite que nos députés aient pu faire entendre raison au gouvernement sur le chèque énergie : les locataires des HLM pourront bientôt l'utiliser pour se chauffer.

Ce nouveau contrat de ville partenarial est l'occasion de mettre tous les acteurs de la métropole sur le chantier et faire tomber les multiples barrières qui existent aujourd'hui. Nous en partageons le sens.

Je vous remercie pour votre attention.